

Fédération Française de Pêche à la Mouche et au Lancer

Agrément Jeunesse et Sports 69.S.264 et Délégitaire Jeunesse et Sports

Agrément Environnement J.O. du 27.09.85, modifié le 12 décembre 1993

Hôtel de Savigny, 1 place du Châtel

77160 PROVINS



*Finale Championnat de France
Montage de mouche artificielle 2014
26^{ième} carrefour de la pêche et des loisirs
Clermont-Ferrand
Samedi 17 janvier 2015*

Sommaire :

- Présentation de l'épreuve
- Présentation des partenaires
- Organisation générale
- Programme des manches
- Règlement de l'épreuve
- Fiche individuelle de notation
- Tableau de notation des mouches
- Tableau de notation globale
- Fiche confirmation participation
- Liste hôtels

Présentation de l'épreuve

Après le succès des précédentes éditions de la finale du championnat de France de montage de mouche 2012/2013, nous avons décidé de relever le défi d'organiser cette magnifique épreuve au sein des comités régionaux pour les manches qualificatives. Près de la moitié de 80% des comités ont décidés de relever le défi pour l'année 2014. Ce qui représente déjà une victoire en espérant motiver d'autres vocations pour l'année prochaine. Nous nous devons, pour valoriser cette discipline au sein de notre fédération, de trouver un lieu ou une manifestation référente.

Ce sont : l'URAL (Union Régionale Auvergne et Limousin) et l'URFEPRA (Union Régionale des Fédérations de Pêche de Rhône Alpes) qui nous offrent cette magnifique opportunité d'organiser la finale du championnat de France de montage de mouche 2014 au sein de l'espace fédératif du 26ième carrefour de la pêche et des loisirs qui se déroulera à Clermont-Ferrand le samedi 17 janvier 2015. L'organisation est confiée à une équipe de la fédération de pêche du Puy de Dôme dirigée conjointement par Mrs D. BOISSIER, C. ESPY et Christophe SERAIN vice président FFPML chargé de la vie fédérale et Jean Gilles RIX président du comité régional Auvergne.

L'idée première reste avant tout que cette épreuve soit un moment de partage, de convivialité et d'échange. A chaque fois, la magie opère entre chaque monteur. Les plus belles réalisations prennent forme en un temps limité. A ce moment là, c'est déjà une part de rêve qui débute dans l'esprit de chacun des participants et des observateurs.

Comment pourrait-on utiliser cette mouche? Dans quelles conditions? Sur quelle rivière?...
Le but étant de leurrer au mieux nos partenaires de jeu tout en espérant prendre la plus belle prise avant de la relâcher dans les règles de l'art.

Notre mot d'ordre au sein de la FFPML est apprendre à prendre et apprendre à relâcher. Dans l'organisation de cette épreuve, nous nous inscrivons pleinement dans cette démarche. Le montage des mouches représentent le début du processus.

Toutes les équipes de l'URAL, de l'URFEPRA, du comité régional FFPML Auvergne et de la FFPML ont mis les petits plats dans les grands pour mettre les finalistes dans les meilleures conditions possibles.

Nous tenions à remercier l'ensemble des comités régionaux, clubs et les participants de bien vouloir contribuer à cette nouvelle formule du championnat de France de montage de mouche.

Christophe SERAIN
Vice président FFPML loisir

*Mot d'accueil des présidents
De L'URAL et de l'URFEPRA*

Les unions régionales AUVERGNE LIMOUSIN ET RHONE-ALPES partenaires du Carrefour National PECHE LOISIRS de Clermont-Ferrand seront très heureuses d'accueillir sur l'espace fédératif la Finale Nationale de montage de mouches organisée par la FFPML et mettront tout en œuvre pour lui donner le lustre qu'une telle compétition mérite.

Mr Alain LAGARDE
Président de l'URFEPRA



Mr Jean-Claude PRIOLET
Président de l'URAL



C'est l'occasion pour la FFPML de remercier nos partenaires sans qui rien ne serait possible :



Mouches de pêche

Vente de mouches de pêche sur Internet

www.mouches-de-peche.fr



Lac de Malaguet

RESERVOIR DE PÊCHE À LA MOUCHE - GITE - CHAMBRES ET TABLE D'HÔTES
FLY FISHING RESERVOIR - SELF-CATERING COTTAGE - GUEST HOUSE



Organisation générale de l'épreuve

Samedi 17 Janvier 2015

- 09h30 Rendez vous sur le stand de l'URAL et de l'URFEPR
- 09h35 Tirage au sort des places pour les compétiteurs
- 10h00 Contrôle des licences 2014 par système « Flash code »
- 10h30 Présentation et tirage au sort de la première mouche imposée
- 10h35 Rappel au règlement
- 10h40 Présentation des juges

Début de l'épreuve :

- 10h45 1^{ère} manche catégorie mouche imposée
- 11h15 Fin de la première manche
- 11h30 Deuxième manche catégorie mouche cadrée
- 12h00 Fin de la deuxième manche
- 13h30 Troisième manche catégorie mouche cadrée
- 14h00 Fin de la troisième manche
- 14h15 Quatrième manche catégorie mouche libre
- 14h45 Fin de la quatrième manche

Palmarès

- 16h30 Discours des officiels
- 16h40 Lecture palmarès
- 16h50 Podium protocolaire et photos
- 19h30 Repas de convivialité *

* Nota :

**La présence de la licence est obligatoire sur le site de la compétition.
Un contrôle sera effectué avec le système « Flash code » sur place
En cas d'absence de licence ou de licence non valide, le candidat sera
directement disqualifié.**

**** Un repas de convivialité sera pris en commun avec l'ensemble des
intervenants directement sur l'espace fédératif. L'idée étant que chacun
amène ses spécialités régionales afin de les faire découvrir à tous.
C'est un grand moment de convivialités et de partages**



*Programme finale championnat de France
Montage de mouche 2015*

Championnat de France de montage de mouches artificielles de pêche
Programme complet
Fiche numéro 14.1

Série	Mouche à monter	Poisson visés	Hameçons	Temps	Particularité Obligatoire
1	Mouche imposée Voir liste ci-jointe			30mn	
2	Mouche cadrée	Truites et Ombres	N° 14 JMC DR 40BL	30mn	Mouche sèche St Marc Bibio 2 pattes en fibre de plume nouées et 2 ailes
3	Mouche cadrée	Truites et ombres	Caddis N°14 JMC B100	30mn	Gammare Fil de cuivre et bande latex
4	Libre	Libre	Libre	30mn	Libre

Liste des mouches à tirer au sort avant la première manche

n° mouche	Mouche à monter	Taille hameçon	Catégorie	Temps
1	Nymphe casquée	n°14 JMC N4Y	Nymphe	30mn
2	Fourmi	n°18 JMC DR 40BL	Sèche	30mn
3	Larve de demoiselle	n°10 JMC N4Y	Streamer	30mn
4	Black pannel	n°12 JMC CR 60	Noyée	30mn
5	Ecdyo	n°12 JMC DR 40BL	Sèche	30mn
6	Mouche parachute	n°16 JMC DR 40BL	Sèche	30mn
7	Oreille de Lièvre	n°16 JMC DR 40BL	Sèche	30mn
8	Mini zoncker	n°10 JMC N4Y	Streamer	30mn

Règlement de l'épreuve

Les articles suivants constituent le règlement qui sera appliqué par les compétiteurs, pour les différentes manches qualificatives et pour la finale du championnat de France de montage de mouches artificielles de pêches.

Article 1

- 1.1 Toutes les manches de sélection devront impérativement être finies avant le 3^{ème} weekend de novembre de l'année en cours.
- 1.2 Chaque comité s'engage à organiser une manche sélective du championnat de France de montage de mouches.

Article 2

La finale sera organisée entre le 4^{ème} weekend de novembre et la fin du mois de janvier suivant l'année en cours.

Article 3

- 3.1 Les manches de sélection sont ouvertes à tous les compétiteurs individuels licenciés à la FFPML Benjamin, minime, cadet, junior, sénior, féminines, handisport et découverte.
- 3.2 Les manches qualificatives sont également ouvertes aux compétiteurs non licenciés, moyennant la licence découverte pour les primo-ascendants avec l'obligation d'être affilié dans un club FFPML la deuxième année.

Article 4

- 4.1 Les compétiteurs doivent s'inscrire auprès de leur comité régional de tutelle.
- 4.2 Aucune dérogation ne sera acceptée sans l'aval du comité d'organisation de la FFPML
- 4.3 La décision du comité d'organisation FFPML est sans appel
- 4.4 Les compétiteurs s'inscrivent dans les catégories suivantes :

- Séniors
- Féminines
- Benjamins *
- Minimes *
- Cadets *
- Juniors *
- Handisport
- Découverte pour les primo ascendants (seniors Masculins et féminins) **

* voir tableau ci-joint :

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Juniors	JU	1995 et 1996
Cadets	CA	1997 et 1998
Minimes	MI	1999 et 2000
Benjamins	BE	2001 et 2002

** Cette catégorie est réservé au primo ascendants seniors masculin et féminin ayant moins de deux années d'expérience de montage de mouche derrière eux.

Article 5

- 5.1 L'organisateur fait connaître le jour même les classements obtenus dans les groupes catégoriels SENIOR – JUNIORS – CADETS – MINIMES – BENJAMINS – FEMININES – HANDISPORT – DECOUVERTE comptant pour la sélection au championnat de France et les communique au responsable de la fédération dans les plus brefs délais.
- 5.2 L'organisateur décerne aux lauréats : médailles, coupes ou récompenses pour les manches qu'il organise. Pour la finale, les médailles sont fournies par la fédération.
- 5.3 L'organisateur doit procéder à la mise en place de catégorie spécifique de montage de mouche :

- Une catégorie mouche imposée avec tirage au sort sur place parmi un minimum de 5 mouches différentes connues de tous. Le panel des mouches imposées doit être établi parmi des imitations d'insectes à un stade précis (ex : émergente de sulfure) et/ou parmi des imitations de mouches usuelles (ex : une black Pennel)
- Deux catégories mouches cadrées, celles-ci doivent comporter un minimum d'information afin de laisser la plus grande liberté aux monteurs de s'exprimer. Exemple : « Mouche n°2 : Hameçon n°18 tige courte. Mouche à Ombres flottaison basse et éléments obligatoires »
- Et enfin une catégorie mouche libre.

5.4 L'organisateur attribue, par tirage au sort, un numéro à chaque compétiteur qui leur garantit l'anonymat. L'organisateur devra numéroter les emplacements de chaque monteur et fournir à chaque compétiteur quatre boîtes comportant le numéro d'emplacement et le numéro de la mouche. Cependant, afin d'éviter toute manipulation inutile de la part des commissaires de table et des juges, nous préconisons l'utilisation de petits blocs de mousse.

5.5 Aucune préparation n'est autorisée avant le début de l'épreuve. Aucun assemblage de matériaux n'est autorisé avant le début de l'épreuve. Les éléments préfabriqués sont également interdits, tels que les corps détachés, pattes nouées, etc..... En cas de dérogation à cette règle, le compétiteur sera exclu de l'épreuve.

5.6 Aucune fiche de montage et modèle de mouches doit être présent sur la table du compétiteur. La seule exception étant pour les plus jeunes (Benjamins et Minimes).

5.7 Pour la catégorie « Handisport », il est autorisé la présence d'une personne accompagnatrice.

5.8 Mouches de pêche : ne pas placer des éléments inutiles, les particularités obligatoires sont à respecter. Le respect des proportions et la qualité pêchante seront évalués par un jury qualifié.

5.9 Le tirage au sort des mouches se fera en présence de l'ensemble des compétiteurs à la vue de tous.

5.10 Les hameçons seront fournis par l'organisateur pour les trois premières mouches. Ils seront distribués par les commissaires avant chaque manche. Concernant la catégorie mouche libre, chaque compétiteur aura le loisir d'utiliser l'hameçon de son choix.

5.11 En cas de perte avant le début de l'épreuve ou si l'hameçon casse en cours d'épreuve, il devra être remplacé.

Article 6

Les compétiteurs apportent leur matériel et matériaux de montage ainsi que leur lampe ; prévoir les rallonges électriques si elles ne sont pas fournies par l'organisateur.

Article 7

Les éléments de montage de mouche (tinsel, plumes...) sont autorisés sur la table avant le top départ.

Article 8

Le montage de chaque mouche commence et termine au top donné par l'organisateur. Le temps imparti pour chaque mouche devra être indiqué sur le programme de la manche sélective et ne doit pas excéder une trentaine de minutes. Il est recommandé d'observer une pause entre chaque manche de 20 minutes minimum.

Article 9

Après le top final de chaque manche, le concurrent place sa mouche dans la boîte numérotée prévue à cet effet. Il dépose cette boîte sur la table. Celles-ci seront ramassées par les commissaires de salle qui ensuite les emmèneront directement aux juges placés dans une pièce à part. Les commissaires veilleront à ce que personne ne touche aux mouches. En cas de chute de la boîte, le concurrent vérifiera le bon état et la bonne présentation de sa mouche. En cas de détériorations, les juges et l'organisateur délibèrent sur la bonne conduite à tenir.

Article 10

Tout manquement au règlement entraînera la disqualification de l'épreuve. Toute récidive entraînera la disqualification du championnat de l'année en cours.

Article 11-Inscriptions

11.1 Les inscriptions seront enregistrées par l'organisateur dans l'ordre de leur réception jusqu'à la date limite fixée par l'organisateur ou jusqu'au nombre maximum limite de compétiteurs.

11.2 Il n'y a pas de réversion à la FFPML pour les manches qualificatives.

- 11.3** L'inscription n'est définitive que si elle est accompagnée du règlement du montant des droits d'inscriptions fixé par l'organisateur.
- 11.4** Le simple fait de s'inscrire implique l'acceptation du règlement par le compétiteur.

Article 12

Les concurrents devront être présents dans la salle de la manche de sélection à l'heure fixée par l'organisateur. Il convient de tenir compte du temps nécessaire pour les vérifications d'inscriptions et mise en place du matériel.

Article 13

Pour valider une manche sélective au championnat de France, le seuil minimum doit être de 10 inscrits.

Article 14

14.1 Le choix de la programmation des mouches pour les manches sélectives à monter sera entièrement laissé à la charge du club où comité organisateur.

14.2 Le choix de la programmation des mouches à monter pour la finale sera sous l'entièrement responsabilité des responsables du département montage de mouche.

14.3 La mouche imposée sera tirée au sort devant tous les participants au début de la manche concernée. Elle devra être tirée au sort parmi un panel de 5 mouches minimum et 10 maximums. L'ensemble des mouches imposées devra être mentionné dans la plaquette de présentation de la compétition.

14.4 Les deux mouches cadrées devront être définies par avance et indiquées sur la plaquette de présentation de la manche.

14.5 Le montage de la mouche libre lors de la dernière manche laisse libre cours à l'imagination de chaque participant. Le compétiteur aura tout loisir d'utiliser le type d'hameçon de son choix. Celui-ci devra être fourni par le compétiteur et par conséquent n'est pas à la charge de l'organisateur.

Article 15

Les mouches réalisées lors d'une manche de sélections deviennent la propriété du club organisateur. Pour la finale, les mouches deviennent la propriété de la FFPML. Les organisateurs auront à charge de les présenter à l'ensemble des participants à l'issue de la compétition sur un support digne de nom et de les conserver pour une présentation durable.

Article 16

Le club organisateur et le comité d'organisation FFPML déclinent toutes responsabilités en cas de perte ou de vol de matériel.

Articles 17-les juges

- 17.1** Les juges invités par l'organisateur seront des personnalités connues pour leurs qualités et compétences dans le monde de la pêche à la mouche.
- 17.2** Pour les manches sélectives, les juges devront être issus de deux clubs différents minimum.
- 17.3** Pour la finale, les juges devront représenter dans le meilleur des cas deux comités régionaux au minimum.
- 17.4** Les juges devront être isolés dans une pièce voisine indépendante de la salle de montage au début de l'épreuve afin de ne pas être influencés par les mouches en cours de conception.
- 17.5** Les mouches ramassées à la fin de la manche seront disposées sur une table dans la pièce des juges par les commissaires de salle.
- 17.6** Les juges devront éviter au mieux toutes manipulations inutiles.
- 17.7** Les fiches de notation ne sont pas communiquées aux compétiteurs. Elles devront être conservées pendant un an par l'organisateur.
- 17.8** Les décisions des juges sont sans appel.
- 17.9** La ou les personnes chargées d'effectuer la synthèse ou le classement devront se trouver dans la même salle que le jury.
- 17.10** Aucune personne n'est autorisée à pénétrer dans la salle des juges sauf celles habilitées par l'organisateur.

Article 18-Notations

Les mouches seront notées sur 4 critères :

- L'aspect général – respect des proportions /20
- Le choix des matériaux /20
- Technicité de montage /20
- La pêchabilité de la mouche /40

Il sera fait un classement par mouche. Au terme de la notation, les juges peuvent en cas d'écart important, donner lieu à concertation et délibération. Chaque juge pouvant justifier, confirmer ou amender ses notes sous son entière responsabilité.

NOTA :

Il est à noter que dans le cas d'absence d'éléments obligatoires pour les mouches cadrées n° 2 et 3, le barème appliqué par les juges sera de moins trois points/catégories de notations (L'aspect général, le choix des matériaux et la technicité de montage) et par autant d'éléments obligatoires manquant.

Tous montages hors sujet seront purement rédhitoires.

Article 19

- 19.1** La place d'un concurrent par type de mouche s'obtient par l'addition des points attribués par chaque juge. Le plus grand total détermine le premier et les suivants par ordre décroissant.
- 19.2** Le classement final s'obtient par le cumul des points obtenus sur les 4 manches
- 19.3** En cas d'égalité au classement général, un premier arbitrage se fera sur les points obtenus sur la première mouche (mouche imposée). En cas de nouvelle égalité, l'arbitrage se fera sur les points obtenus sur la deuxième mouche (1^{ère} mouche cadrée).
- 19.4** Chaque club ayant engagé un ou plusieurs compétiteurs pourra obtenir le classement par mouche et général auprès de l'organisateur.

Article 20 – Palmarès

- 20.1** L'organisateur procède à la lecture du palmarès (provisoire sous réserve de validation par le chargé de mission fédéral au championnat de montage au sein de la vie fédérale) par ordre décroissant (du dernier au premier dans chaque catégorie) pour les manches sélectives et la finale.
- 20.2** L'organisateur de la finale aura pour charge d'effectuer la lecture du classement final du dernier au premier.
- 20.3** Les organisateurs auront pour charge de récompenser l'ensemble des participants, juge et commissaire compris.
- 20.4** Les trophées dans le cadre des manches sélectives sont à la charge de l'organisateur
- 20.5** Les médailles pour la finale seront offertes par la FFPML
- 20.6** L'organisateur aura toute liberté de promouvoir l'ensemble des manifestations dans la PQR (Presse Quotidienne Régional), media audio visuel etc.

Article 21-Sélection pour la finale

- 23.1** Seront sélectionnés à la finale les 3 meilleurs monteuses de chaque comité régional dans chaque catégorie.
- 23.2** L'organisateur devra à l'issue de la manche sélective, communiquer aux responsables FFPML de la commission montage, le nombre de participants total ainsi que le classement final afin de valider le nombre de sélectionnés pour chaque comité régional.
- 23.3** Le nombre de sélectionnés pour la finale ne pourra excéder 40 monteuses.
- 23.4** Le seuil minimum de participants à la finale ne devra pas être en dessous de 10 participants.
- 23.5** Tout participant aux manches de sélection s'engage à être présent pour la finale en cas de classement qualificatif.

Fédération Française de Pêche à la Mouche et au Lancer

Agrément Jeunesse et Sports 69.S.264 et Délégitaire Jeunesse et Sports
Agrément Environnement J.O. du 27.09.85, modifié le 12 décembre 1993

Hôtel de Savigny, 1 place du Châtel
77160 PROVINS



Fiche individuelle de notations

Nom du juge :

Numéro de participant:

Mouche 1	Critères	Note
Mouche imposée	Aspect général sur 20 points	
	Choix des matériaux sur 20 points	
	Technicité de montage sur 20 points	
	Pêchabilité de la mouche sur 40 points	
	Total points mouche 1	

Mouche 2	Critères	Note
Mouche cadrée	Aspect général sur 20 points	
	Choix des matériaux sur 20 points	
	Technicité de montage sur 20 points	
	Pêchabilité de la mouche sur 40 points	
	Total points mouche 2	

Mouche 3	Critères	Note
Mouche cadrée	Aspect général sur 20 points	
	Choix des matériaux sur 20 points	
	Technicité de montage sur 20 points	
	Pêchabilité de la mouche sur 40 points	
	Total points mouche 3	

Mouche 4	Critères	Note
Mouche libre	Aspect général sur 20 points	
	Choix des matériaux sur 20 points	
	Technicité de montage sur 20 points	
	Pêchabilité de la mouche sur 40 points	
	Total points mouche 4	

Total des points

Mouche 1	Mouche 2	Mouche 3	Mouche 4	Total



Fiche de notation mouche n°1

N°candidat	Juge 1	Juge 2	Juge 3	Juge 4	Juge 5	Total
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
ETC						

Fiche de notation mouche n°2

N°candidat	Juge 1	Juge 2	Juge 3	Juge 4	Juge 5	Total
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
ETC						

Fiche de notation mouche n°3

N°candidat	Juge 1	Juge 2	Juge 3	Juge 4	Juge 5	Total
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
ETC						

Fiche de notation mouche n°4

N°candidat	Juge 1	Juge 2	Juge 3	Juge 4	Juge 5	Total
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
ETC						

Fiche de notation globale

N°candidat	Juge 1	Juge 2	Juge 3	Juge 4	Juge 5	Total
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
Etc						



FICHE DE CONFIRMATION DE PARTICIPATION
Finale championnat de France de montage de mouche
Clermont-Ferrand
26^{ème} carrefour de la pêche et loisirs
17 Janvier 2015

Nom :
Prénom :
Adresse :
Ville :
Code Postal :
Téléphone :
Portable :
@ mail :
Personne à prévenir en cas d'urgence (n° de téléphone):
Dates de naissance :
Lieu de naissance :
Profession :
Club :
Comité régional :
Affilié FFPML : OUI / NON *
Catégorie : **Junior, Cadet, Minime, benjamin, Sénior,**
Féminine, Découverte et Handisport *.

Le règlement doit se faire uniquement par chèque d'un montant de 15,00 € à l'ordre de la FFPML.

Fait à : Le :

* Rayer les mentions inutiles

Confirmation inscription auprès de :
Mr Christophe SERAIN
1, Impasse Antoine POL
33440 Ambarès et Lagrave
Tel : 06 98 08 12 28
@ Mail : serainchristophe@free.fr

La date limite d'inscription accompagnée de leurs règlements est fixée
Au 09 janvier 2015
Attention le nombre de place est limité à X participants

26^{ème} Carrefour nationale de la pêche et des loisirs
De Clermont-Ferrand
Grande halle d'Auvergne
Espace fédératif de l'URAL et de l'URFEPRA

Liste hôtel Clermont-Ferrand



PREMIERE CLASSE CLERMONT FERRAND SUD - Aubières

16 AVENUE LAVOISIER

63170 Aubière

Téléphone : 0 892 707 051

Fax : +33 4 73 27 01 37

Email : clermont.aubiere@premiereclasse.fr



P'tit Dej Hôtel Clermont-Ferrand Aubière (Clermont-Ferrand à 5 Km)

8, rue Lavoisier

63170 AUBIERE

Tel : 04 73 28 38 48

Fax : 04.73.28.37.47

@ **Mail** : dh6310@ptitdej-hotel.com **Réserver**



Ibis budget Clermont Ferrand sud Aubière (ex ETAP HOTEL)

22 avenue Lavoisier

Cap sud

63170 AUBIERE

Tel. (+33)892683198

Fax. (+33)473289003

Coordonnées GPS: N 45° 45' 24.46" E 3° 8' 31.14'



B&B Hôtel CLERMONT Le Brézet

Adresse: Z.I. du Brézet - 33 rue George Besse

63100 CLERMONT FERRAND

Tél: 08 92 78 80 25

Fax: 04 73 98 19 00

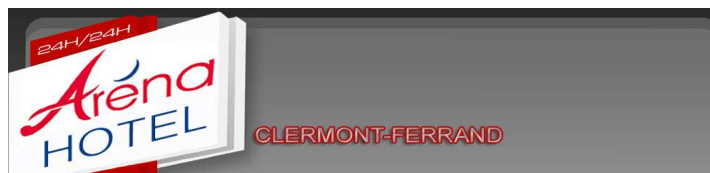
Coordonnées GPS de l'hôtel de CLERMONT Le Brézet

Longitude (Format DMS): 3.8'29"E

Latitude (Format DMS): 45.47'11"N

Longitude: 3.14152

Latitude: 45.78657



Hôtel ARENA Clermont-Ferrand

28 avenue Lavoisier,
63170 Aubière

Tel : 04 73 15 17 17

Fax : 04 73 15 17 18

@ Mail : info@hotel-arena-clermont.com

Site Web: www.hotel-arena-clermont.com/fr



Hôtel Quick Palace

ZAC des Varennes Est

20 avenue Lavoisier

63 170 AUBIERE

Tel: 04 73 28 01 66

Fax: 04 73 28 00 05

@ Mail : info@quickpalaceclermont.com



Hôtel Campanile

CLERMONT FERRAND SUD - Aubière

AVENUE LAVOISIER ZAC DES VARENNES EST

63170 AUBIERE

04 73 2790 00



Attention pour les hôtels Campanile, il existe des accords tarifaires pour tous les licenciés sportifs sur présentation d'une licence. Choisissez lors de votre réservation l'option « week-end sportif ». la nuit est à 42,00 €.